

Compte rendu du CA du lundi 5 mai 2025

Présent.es : Elisabeth, Elise, Jean-Luc, Loïc, Marie-Claude, Marie-Hélène, Marie-Odile, Michel, Monique, Nicole, Patrick J., Pierre, Véronique.

Invité : Dominique F.

Observatrices : Annick E., Evelyne, Marie-Claire, Sylvie.

Absent.es excusé.es : Amal, Camille, Fatiha, Georgina, Patrick A.

DÉBATS et VOTES

1. Les comptes-rendus du CA du 31 mars sont approuvés.

.

.

2. **Suite des actions/ suppression de l'allocation mensuelle du Conseil Départemental**

Dominique F., membre de la commission politique, nous informe sur les actions en cours.

Recours individuels des familles au tribunal administratif

La juge a rejeté tous les recours en référé (procédure d'urgence) déposés par les avocates.

Elle a rejeté les requêtes pour absence d'illégalité manifeste des décisions du CD 14 et ne s'est pas prononcée sur l'urgence.

Ce rejet ne préjuge pas de la décision qui sera rendue dans un an ou plus sur le fond des requêtes.

Avec les avocates, les 3 associations qui portent ce combat – ASTI 14, CIMADE, Vents Contraires-réfléchissent aux suites à donner.

Une avocate a déposé un référé-liberté, procédure demandant en urgence de préserver les libertés fondamentales telles que le droit à la santé, à une vie décente. Ces droits sont menacés par le nouveau règlement du Conseil Départemental, qui a eu pour conséquence de supprimer la seule ressource des familles qui ont engagé les recours. Ce référé a également été rejeté.

Il est possible de déposer des mémoires complémentaires si des circonstances nouvelles peuvent appuyer les requêtes.

A cet effet, il a été décidé d'accompagner des familles dans des rendez-vous près des services sociaux du département pour qu'elles y redemandent l'allocation mensuelle de subsistance, l'objet étant de tenter de caractériser ce qu'est pour le CD 14, dans son nouveau règlement, la notion d'une « évolution significative de la situation » des personnes.

Au nom de l'ASTI, Dominique a rédigé six interventions volontaires.

Cela permet d'apporter des éléments d'appui aux requêtes des familles, sans être directement requérant.

La raison du rejet des interventions volontaires de Vents Contraires et de la Cimade pourraient être des problèmes techniques (problème de codes pour déposer les télérecours).

Recours « collectif »

Dans un premier temps, les associations ont saisi le président du Conseil départemental, lui demandant d'abroger la décision de suppression de l'allocation mensuelle.

Suite à son refus, la Cimade et Vents Contraires ont déposé l'une et l'autre une requête au tribunal administratif contre cette décision. Ces requêtes peu développées seront complétées avec l'aide d'une avocate parisienne qui serait prête à accompagner la démarche. Des contacts sont en cours. L'ASTI, qui a déposé une intervention volontaire sur ces deux requêtes attend de connaître le coût et l'avis de cette avocate.

Même si on a commencé par un revers- le rejet des référés pour les recours individuels- on ne peut préjuger des décisions à venir.

Un jugement favorable sur le recours collectif pourrait être utilisé pour de nouvelles demandes de familles.

Etant donné la longueur des procédures, ce ne s'appliquerait sans doute pas aux familles concernées aujourd'hui, mais pour d'autres plus tard.

Sinon, le bénéfice de cette allocation, indispensable aux familles en situation irrégulière, sera définitivement perdu.

3. Rencontre avec Rudy L'Orphelin

Rencontre ce jour à la demande de l'écu écologiste, candidat aux prochaines municipales, qui fait le tour des associations. Marie-Odile G. et Dominique F. ont complété ses informations sur l'ASTI, qu'il connaît déjà bien et dont il partage les valeurs.

Discussion sur des sujets d'actualité : les problèmes avec le Conseil Départemental, le CCAS, l'intégration de la Maison des Solidarités au projet Langevin, la gratuité des transports urbains.

4. Interpellation de la ville de Caen / maltraitance institutionnelle

Plusieurs associations caennaises se sont regroupées à l'occasion de la journée mondiale de la misère dans un collectif autour du thème de la maltraitance institutionnelle : ATD Quart Monde, ASTI 14, Habitat et Humanisme Calvados, la Cimade Caen, le Secours Catholique Caen.

ATD demande un rendez- vous à la mairie de Caen pour prolonger le dialogue entamé et prévoir d'autres actions.

Vote à l'unanimité pour s'associer à cette démarche.

5. Préparation de l'Assemblée Générale du 14 juin

9h30 – 11h : présentation et votes des rapports d'activité

Pause

11h30 : Elise propose un point d'actualité sur les droits des personnes étrangères (circulaire Retailleau, ...)

12h30 : Présentation de plats par des exilé.es avec lesquelles nous partagerons le repas.

INFORMATIONS

1. Rencontre à la DDETS/ domiciliation

L'ASTI, le CCAS et l'association Revivre ont été reçues ensemble le 28 avril à la DDETS

La DDETS a accepté les deux conditions que nous demandions pour le renouvellement de notre agrément de domiciliation : une durée d'un an et l'arrêt de nouvelles domiciliations à partir de juin.

Le directeur de la DDETS a décidé d'orienter :

- . les familles vers les CCAS de leur commune
- . les personnes seules vers Revivre, dont l'agrément va être modifié pour pouvoir domicilier les personnes sans titre de séjour

Nous avons régulièrement connaissance de refus de certains CCAS de domicilier des personnes en situation irrégulière. Elise va envoyer un mail aux CCAS concernés, avec copie aux maires, avec les textes de lois et le règlement de domiciliation.

La DDETS a entériné le fait que ces 2 structures n'avaient pas à s'occuper de l'accès à l'aide alimentaire, ce que nous faisons pour les personnes domiciliées à l'ASTI.

Pour la préfecture, la Boussole et les services sociaux de conseil départemental peuvent assurer cette mission.

A suivre, nous connaissons les blocages souvent exercés par les services du conseil départemental.

A l'ASTI d'informer nos partenaires sur ces changements.

2. Débat au Lux le 6 mai après la projection du documentaire Luttopia, squat de Montpellier

Elise va participer au débat. La Cimade interviendra également.

Lors de futurs tels évènements, prévoir de se coordonner avec les autres associations agissant sur le même terrain pour ne pas faire doublon.

QUESTIONS DIVERSES

- . Information aux bénévoles et adhérent.es pour la fête des cultures le 25 mai à Beauregard

- . On décide de participer à nouveau à « Place aux assos » à Caen le 6 septembre.

- . Ménage à la MDS

L'association choisie n'interviendra pas le vendredi comme prévu, mais le mercredi après-midi.

L'ASTI a demandé un aménagement horaire qui prenne en compte l'utilisation de la salle de cours.

- . Réunion du collectif anti-racisme, pour organiser une réponse au meurtre d'Aboubakar Cissé dans une mosquée du Gard.

- . Recherche de salle pour un concert en octobre

C'est un évènement difficile à organiser entre le coût élevé de la sono et la disponibilité des lieux.

La salle Pierre Sénard, dont Marie-Claude a contacté le responsable, coûte 130€ / soirée et n'est pas disponible le week-end, seulement un mardi sur deux.

Prochain CA lundi 2 juin

